## Palais omnisports Joseph-Claudel SAINT-DIÉ-DES-VOSGES





**Équipes participantes**: Bretagne - Pays de la Loire - Centre Val de Loire - Normandie - Ile de France Nouvelle Aquitaine - Occitanie - Provence Alpes Côte d'Azur Corse - Auvergne Rhône Alpes - Bourgogne Franche Comté - Grand Est - Hauts de France - La Réunion - Les Antilles Guyane - Nouvelle Calédonie



PARTENAIRES MAJEURS

































#### Référent

Il n'y a qu'un seul référent pour toute l'organisation. Il s'agit d'Éric VILLEMIN 06.60.95.71.78 – villemin.cathy@wanadoo.fr

Il se chargera de répercuter vos demandes ou essaiera de les satisfaire en relation avec les chefs d'équipes organisationnelles.

Pour les délégations arrivant en train ou en avion, un accueil vous sera réservé à l'arrivée par un bénévole du club et vous serez transférés sur le lieu d'hébergement.

Pour les équipes arrivant en bus ou en mini-bus, nous vous invitons à rejoindre directement votre hébergement, un bénévole du club vous y accueillera.

### Site / Lieu de compétition

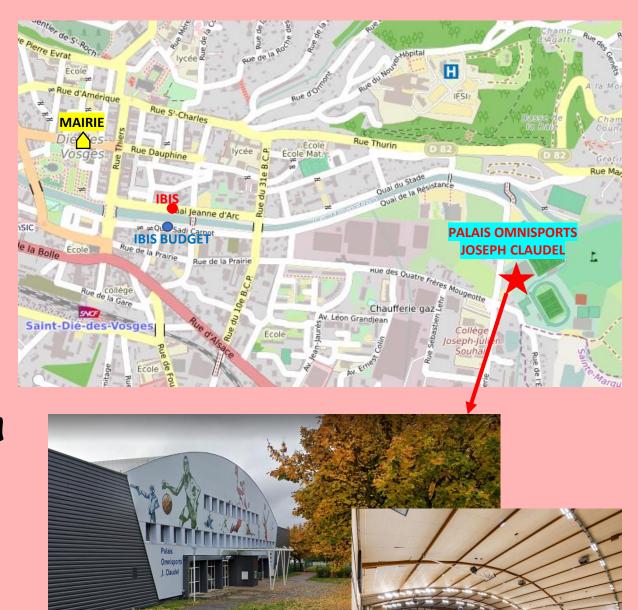
Un seul site de compétition pour tous les matchs :

#### PALAIS OMNISPORTS JOSEPH CLAUDEL (POJC)

Rue du 12<sup>ème</sup> Régiment d'artillerie prolongée 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

Tel. Concierge: 06.30.33.03.94

2 terrains attenants dans la même salle d'une capacité de 1000 places.



### Hébergement

Afin d'accueillir les 16 délégations et les officiels, soit environ 350 personnes, nous avons à disposition 4 hôtels situés à moins de 30 minutes de la salle de compétition.

Tous les petits déjeuners et dîners seront pris dans les hébergements, quant aux déjeuners, ils seront pris sur le lieu de la compétition.

Les draps et couvertures sont fournis, en revanche, le linge de toilette n'est pas fourni.

Ci-dessous, retrouvez la répartition des délégations en accord avec la DTN

Délégations	Hébergement	Adresse
ANTILLES/GUYANE AURA BRETAGNE ILE DE FRANCE 1 et 2 NOUVELLE-CALEDONIE OCCITANIE PAYS DE LA LOIRE PACA REUNION	CAP FRANCE LA BOLLE	34 chemin du Réservoir 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES 03.29.56.13.11
BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE GRAND EST	LE CLOS MALPRE SENONES	Route de la Combe 88210 SENONES 03.29.57.63.73
CENTRE-VAL DE LOIRE HAUTS DE FRANCE NORMANDIE NOUVELLE-AQUITAINE	LA FORAIN SENONES	17 rue de la petite forain 88210 SENONES 03.29.57.63.73
OFFICIELS, CTS	IBIS	5 quai Jeanne d'Arc 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES 03.29.42.24.22
		28 quai Sadi Carnot



CAP FRANCE LA BOLLE







LE CLOS MALPRE SENONES

### Planning des rencontres

date	horaire	salle	equipe1	equipe 2	SCORE	POULE
	9h00	TERRAIN 1	OCCITANIE	PACA		1
	9h00	TERRAIN 2	AURA	ANTILLES/GUYANE		3
	10H15	TERRAIN 1	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	ILE DE FRANCE 2		1
	10H15	TERRAIN 2	BRETAGNE	NOUVELLE CALEDONIE		3
	11H30	TERRAIN 1	GRAND EST	HAUTS DE FRANCE		2
	11H30	TERRAIN 2	NOUVELLE AQUITAINE	ILE DE FRANCE 1		4
	12H45	TERRAIN 1	CENTRE VAL DE LOIRE	NORMANDIE		2
MARDI 3	12H45	TERRAIN 2	REUNION	PAYS DE LOIRE		4
MAI	14H45	TERRAIN 1	OCCITANIE	BOURGOGNE FRANCHE COMTE		1
	14H45	TERRAIN 2	AURA	BRETAGNE		3
	16H	TERRAIN 1	PACA	ILE DE FRANCE 2		1
	16H	TERRAIN 2	ANTILLES/GUYANE	NOUVELLE CALEDONIE		3
	17H15	TERRAIN 1	GRAND EST	CENTRE VAL DE LOIRE		2
	17H15	TERRAIN 2	NOUVELLE AQUITAINE	REUNION		4
	18H30	TERRAIN 1	HAUTS DE FRANCE	NORMANDIE		2
	18H30	TERRAIN 2	ILE DE FRANCE 1	PAYS DE LA LOIRE		4

### Planning des rencontres

	9h00	TERRAIN 1	AURA	NOUVELLE CALEDONIE	3	
		9h00	TERRAIN 2	ANTILLES / GUYANE	BRETAGNE	3
		10H15	TERRAIN 1	OCCITANIE	ILE DE FRANCE 2	1
	MERCREDI	10H15	TERRAIN 2	PACA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	1	
	4 MAI	11H30	TERRAIN 1	GRAND EST	NORMANDIE	2
		11H30	TERRAIN 2	HAUTS DE FRANCE	CENTRE VAL DE LOIRE	2
		12H45	TERRAIN 1	NOUVELLE AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE	4
		12H45	TERRAIN 2	ILE DE FRANCE 1	REUNION	4

### Planning des rencontres

date	horaire	salle	MATCH	equipe 1	EQUIPE 2	SCORE
	8H30	TERRAIN 1	4EME P1/4EME P2			
	8H30	TERRAIN 2	4EME P3/4EME P4			
	9H45	TERRAIN 1	3EME P1/3EME P2			
	9H45	TERRAIN 2	3EME P3/3EME P4			
	11H00	TERRAIN 1	2EME P1/2EME P2			
	11H00	TERRAIN 2	2EME P3/2EME P4			
IFUE	12H15	TERRAIN 1	1ER P1/1ER P2			
JEUDI	12H15	TERRAIN 2	1ER P3/1ER P4			
5	13H30	TERRAIN 1	PLACE 15/16			
MAI	13H30	TERRAIN 2	PLACE 13/14			
	14H45	TERRAIN 1	PLACE 11/12			
	14H45	TERRAIN 2	PLACE 9/10			
	16H00	TERRAIN 1	PLACE 7/8			
	16H00	TERRAIN 2	PLACE 5/6			
	17H15	TERRAIN 1	PLACE 3/4			
	18H30	TERRAIN 1	FINALE 1/2			

### Règlement sportif

Rencontres de 2 x 20' avec 5' de mi-temps Exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps.

- Matchs de poules : Victoire 3 pts, Nul 2 pts, Défaite 1 pt.
- En cas d'égalité à l'issue de la phase de poule, les équipes sont départagées selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :
- 1) par le nombre de points à l'issue de la poule dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1 et 2,
- 4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2 et 3
- 5) par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, dans le sexe considéré et dans la catégorie d'âge concernée par les Interligues (en 2021-2022, ceux nés en 2007), en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2, 3 et 4

- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match éliminatoire il est directement procédé à l'épreuve des jets de 7m, en se reportant pour application au point 3.3.6 du Règlement Général des Compétitions Nationales.
- En cas de disqualification directe d'un joueur et/ou d'un officiel, donc hors cas d'une 3<sub>ème</sub> exclusion dans une même rencontre, il appartient à la Commission de discipline spécifique des Interligues, après avoir mis à même le licencié concerné de fournir ses observations, d'infliger ou non une éventuelle sanction disciplinaire.

Sa composition, à minima de 3 membres, sera donnée aux responsables d'équipes lors de la 1 ère réunion technique. Aux fins d'instruction, la Commission pourra utiliser tous les éléments à sa disposition (FDME, rapport d'arbitres ou d'officiels, audition des acteurs concernés par les faits de jeu, témoignages divers, supports vidéo et multimédias, etc.). La Commission pourra décider de prononcer des sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à la suspension de toute fonction pour le reste de la compétition. Seul le nombre de matchs restant à disputer lors de cette compétition pourront faire l'objet de la sanction infligée par la Commission

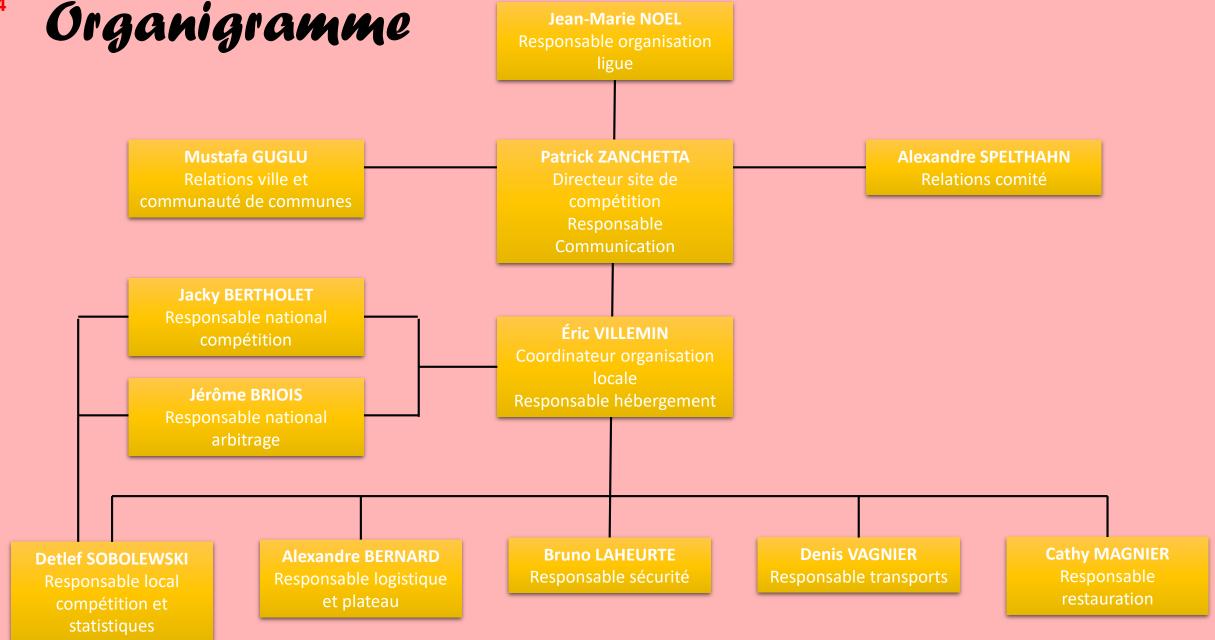
#### LIMITE D'UTILISATION DES JOUEURS :

16 joueurs sont utilisables par équipe et par tournoi, finales comprises. Les 16 joueurs peuvent être alignés à chaque match. La présentation des licences, et à défaut d'une pièce d'identité, est une obligation.

#### TAILLE DES BALLONS:

Taille 2 (52/54)

de discipline.



#### Palais omnisports Joseph-Claudel SAINT-DIÉ-DES-VOSGES





Équipes participantes : Bretagne - Pays de la Loire - Centre Val de Loire - Normandie - Ile de France Nouvelle Aquitaine - Occitanie - Provence Alpes Côte d'Azur Corse - Auvergne Rhône Alpes - Bourgogne Franche Comté - Grand Est - Hauts de France - La Réunion - Les Antilles Guyane - Nouvelle Calédonie





























# BIENVENUE SAINT-DIE

#### Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux





@HandSaintDie



@saintdievosgeshandball





